

Pierre-Marcel Desjardins

Professeur d'économie et directeur de l'École des Hautes études publiques Université de Moncton

et

André Leclerc

Professeur émérite d'économie Université de Moncton

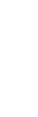


Table des matières

Remerciements	i
Sommaire	ii
Executive Summary	v
1. Introduction	1
2. L'industrie acéricole du Nouveau-Brunswick	2
3. Les tendances dans le secteur des feuillus	8
4. L'impact économique de l'industrie acéricole et des feuillus	10
5. Analyse de l'impact comparatif d'une augmentation des ressources acéricole et le secteur des feuillus	
6. Les grands défis de l'industrie acéricole provinciale	16
7. Conclusion	20
Bibliographie	22

Remerciements

L'accès à des données de qualité représente le plus grand défi de ce type d'analyse. À des fins de comparaison, deux secteurs nous intéressaient : le secteur acéricole et l'industrie des feuillus. Nous devions pouvoir évaluer la contribution de chacun et faire une comparaison de leur impact marginal respectif dans l'éventualité où une allocation additionnelle de ressources était rendue disponible pour l'un ou l'autre de ces deux secteurs.

Pour l'industrie acéricole, nous voudrions d'abord remercier l'Association acéricole du Nouveau-Brunswick et sa directrice exécutive, Madame Louise Poitras, d'avoir accepté d'appuyer notre démarche dans la conduite d'une enquête auprès des acériculteurs de la province. Sans les résultats de ce sondage, il nous aurait été impossible de bien comprendre la structure de coûts de cette industrie.

Nos remerciements s'adressent aussi à Monsieur Chris Norfolk, directeur de la planification forestière et de l'intendance au ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick, qui nous a fourni les données sur la récolte de feuillus dans la province, la distribution de cette récolte par usine et la production acéricole sur les terres de la Couronne.

Nous demeurons les seuls responsables des erreurs que pourrait contenir ce rapport.

Bonne lecture.

Sommaire

 Cette étude a deux objectifs. D'abord, elle veut brosser un portrait de l'industrie acéricole de la province et estimer son impact économique. Deuxièmement, elle compare la contribution relative de l'industrie acéricole et des feuillus lorsqu'une allocation additionnelle de ressources leur est allouée.

L'industrie acéricole du Nouveau-Brunswick

- L'industrie acéricole du Nouveau-Brunswick a connu une croissance rapide depuis 2010. Le nombre d'entailles a augmenté de 86 % pour atteindre 3,5 M, la production de sirop a augmenté de 162 % à 811 000 gallons en 2022 et la valeur de la production a augmenté de 77 % se chiffrant à 33 M\$. En 2021, l'industrie provinciale comptait pour 6,5 % des entailles au pays en comparaison à 4,3 % en 2011.
- La structure de l'industrie a beaucoup changé elle aussi. En 2011, 74,3 % des producteurs exploitaient moins de 10 000 entailles et comptaient pour 9,4 % des entailles de la province. En 2021, ces petits producteurs représentaient 60,6 % des intervenants de l'industrie et exploitaient seulement 5,8 % des entailles. À l'autre extrême, les très grandes entreprises, celles ayant plus de 50 000 entailles, ont vu leur nombre augmenter de 15 à 22 et leur part des entailles de la province passer de 52,6 % à 54,4 %.
- La production acéricole provinciale est concentrée dans deux régions économiques: le Nord (Restigouche, Gloucester et Northumberland) et le Nord-Ouest (Madawaska, Victoria et Carleton) et cette réalité s'accentue. En 2011, ces deux régions comptaient pour 56 % des producteurs et 92 % des entailles de la province. En 2021, ces deux pourcentages avaient augmenté respectivement à 67,5 % et 97,7 %.
- De 2010 à 2022, l'industrie acéricole sur les terres de la Couronne a continué de se développer. Le nombre d'hectares loués par les acériculteurs est passé de 9 239 à 14 078. De son côté, le nombre d'entailles sur les terres de la Couronne est passé de 1,9 M à 2,8 M. Elles représentent maintenant 77,5 % des entailles dans la province. Cette production se trouve surtout dans la région du Nord (69,9 %) et du Nord-Ouest (29,4 %).

Les tendances dans le secteur des feuillus

- En 2010, 35,3 % de la matière ligneuse récoltée dans la province provient des feuillus. Ce pourcentage a légèrement diminué en 2020 à 33,5 %.
- En 2022, 3 M de m³ de matière ligneuse provenant de feuillus ont été récoltés. La majorité de cette récolte a été livrée aux transformateurs de la province (84,6 %), le

reste a été exporté (15,4 %) principalement au Québec. Les importations ont été de 283,2 K m³.

- C'est dans la région économique du Nord que 44,8 % de cette matière ligneuse est transformée. Viennent ensuite les régions du Centre (22,6 %) et du Sud-Ouest (20,6 %). Les usines du Nord-Ouest transforment 12 % des feuillus récoltés.
- En 2022, la grande majorité de cette ressource est absorbée par l'industrie de la pâte (79,9 %). Étant donné sa faible qualité, la matière ligneuse récoltée génère peu de valeur ajoutée.

L'impact économique de l'industrie acéricole et des feuillus

- En 2022, le secteur acéricole fut responsable, au total, de plus de 542 emplois (ETP) au Nouveau-Brunswick (une augmentation de 67 % depuis 2010) et plus de 622 au Canada. La contribution totale au PIB du Nouveau-Brunswick fut de plus de 37 millions de dollars (M\$), une augmentation de 112 % depuis 2010, et de plus de 61 M\$ au PIB du Canada. Les revenus pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick furent de 3,6 millions de dollars, une augmentation de 272 % depuis 2010.
- En 2021, le secteur des feuillus généra, au total, plus de 9 100 emplois (ETP) au Nouveau-Brunswick, contribua à la hauteur de plus de 1,4 milliards de dollars (G\$) au PIB du Nouveau-Brunswick. Le secteur contribua au total des revenus de plus de 143 M\$ pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick et 174 M\$ pour le gouvernement du Canada.

Analyse de l'impact comparatif d'une augmentation des ressources dans le secteur acéricole et le secteur des feuillus

- L'ajout de 1000 hectares de ressources additionnelles au secteur acéricole se traduira par un impact économique de 26 emplois (ETP) au Nouveau-Brunswick, 1,8 M\$ au PIB de la province, 200 K\$ de revenus supplémentaires pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick et environ le même montant pour le gouvernement du Canada.
- L'ajout de 1000 hectares au secteur des feuillus générera annuellement 4 emplois (ETP) au Nouveau-Brunswick, ajoutera 700 K\$ au PIB de la province, augmentera les revenus du gouvernement du Nouveau-Brunswick et du gouvernement fédéral de 100 K\$.

Les grands défis de l'industrie acéricole provinciale

 On peut organiser ces défis autour des thèmes suivants. Le premier est l'accès aux terres de la Couronne. Étant donné que ces dernières comptent pour 50 % du territoire forestier de la province, l'avenir de l'industrie acéricole dépend beaucoup de l'accès à ce territoire. Deux aspects de cette politique de concessions à bail préoccupent les acériculteurs. Le premier est le nombre limité d'hectares d'érablière mis à leur disposition. Le second est le manque de souplesse des normes gouvernementales.

- Le second défi se situe du côté des changements climatiques. Ces changements modifient le cycle de production en devançant la première coulée et provoquant de plus en plus de périodes de redoux. Une augmentation des températures moyennes est prévue d'ici la fin du siècle. Cette hausse sera accompagnée d'une réduction de la quantité totale de neige, des inondations et sécheresses plus fréquentes. On prévoit que cela provoquera une baisse de la quantité de sucre dans la sève et affectera la santé des arbres. Les acériculteurs sont conscients de ces changements. Ils auront besoin d'information, de soutien financier et technique pour bien adapter leur industrie. Ils auront aussi à agir sur leurs émissions de gaz à effet de serre et sur le rôle que jouent les érablières dans le captage du carbone.
- Pour demeurer compétitifs, les acériculteurs devront continuer d'investir dans les nouveaux équipements afin de profiter des développements technologiques et réduire le coût de production. La présence d'un grand nombre d'entreprises de grande taille est un avantage. Étant donné qu'ils ont peu d'influence sur les prix, les acériculteurs peuvent accroître leur marge bénéficiaire en contrôlant les coûts.
- L'autre dimension de la compétitivité est l'innovation dans les produits. Plusieurs producteurs ont fait preuve d'une forte capacité d'innovation dans le développement de produits à valeur ajoutée. Cette pratique doit être valorisée, encouragée et soutenue. L'appui de la province et du gouvernement fédéral est nécessaire à ce niveau.
- Enfin, comme toutes les autres entreprises, les acériculteurs sont confrontés à un marché du travail plus compétitif. Le caractère saisonnier de l'industrie complique les choses. L'industrie devra ajuster ses pratiques pour avec accès aux ressources humaines nécessaires à son développement.

Executive Summary

This study has two objectives. First, it wants to give an overview of the province's
maple syrup industry and estimate its economic impact. Second, it compares the
relative contribution of the maple syrup and hardwood industries when they
receive an additional allocation of resources.

New Brunswick's Maple Syrup Industry

- New Brunswick's maple syrup industry has grown rapidly since 2010. The number of taps increased by 86% to 3.5 million, syrup production increased by 162% to 811,000 gallons in 2022, and the value of production increased by 77% to \$33 million. In 2021, the provincial industry accounted for 6.5% of taps in the country, up from 4.3% in 2011.
- The structure of the industry has changed a lot as well. In 2011, 74.3% of producers had fewer than 10,000 taps and accounted for 9.4% of the province's taps. In 2021, these small-scale producers accounted for 60.6% of industry stakeholders and operated only 5.8% of taps. At the other end of the spectrum, very large companies, those with more than 50,000 taps, saw their number increase from 15 to 22 and their share of the province's taps increased from 52.6% to 54.4%.
- Provincial maple syrup production is concentrated in two economic regions: the North (Restigouche, Gloucester, and Northumberland) and the Northwest (Madawaska, Victoria, and Carleton) and this reality is increasing. In 2011, these two regions accounted for 56% of the province's producers and 92% of the taps. By 2021, these two percentages had increased to 67.5% and 97.7%, respectively.
- From 2010 to 2022, the maple syrup industry on Crown land continued to grow. The number of hectares leased by maple syrup producers increased from 9,239 to 14,078. The number of taps on Crown land increased from 1.9 million to 2.8 million. They now account for 77.5% of taps in the province. This production is mainly found in the Northern (69.9%) and Northwestern (29.4%) regions.

Trends in the hardwood sector

- In 2010, 35.3% of the wood material harvested in the province came from hardwoods. This percentage decreased slightly in 2020 to 33.5%.
- In 2022, 3 M m³ of woody material from hardwood trees was harvested. Most of this crop was delivered to processors in the province (84.6%), with the remainder exported (15.4%) mainly to Quebec. Imports amounted to 283.2 K m³.
- It is in the Northern Economic Region that 44.8% of this woody material is processed. This is followed by the Central (22.6%) and Southwestern (20.6%) regions. Mills in the Northwest process 12% of the hardwood harvested.

• In 2022, most of this resource is absorbed by the pulp industry (79.9%). Due to its low quality, the harvested wood material generates little added value.

The Economic Impact of the Maple Syrup and Hardwood Industry

- In 2022, the maple syrup sector was responsible for a total of more than 542 jobs (FTEs) in New Brunswick (an increase of 67% since 2010) and more than 622 in Canada. The total contribution to New Brunswick's GDP was over \$37 million (an increase of 112% since 2010) and over \$61 billion to Canada's GDP. Revenues for the Government of New Brunswick were \$3.6 million, an increase of 272% since 2010.
- In 2021, the hardwood sector generated more than 9,100 jobs (FTEs) in New Brunswick and contributed more than \$1.4 billion to New Brunswick's GDP. The sector contributed more than \$143 million in total revenues to the Government of New Brunswick and \$174 million to the Government of Canada.

Analysis of the comparative impact of an increase in resources in the maple syrup and hardwood sectors

- The addition of 1000 hectares to the maple syrup sector will result in an economic impact of 26 jobs (FTEs) in New Brunswick, \$1.8 million to the province's GDP, \$200K in additional revenue for the Government of New Brunswick and approximately the same amount for the Government of Canada.
- The addition of 1000 hectares to the hardwood sector will generate 4 jobs (FTEs)
 annually in New Brunswick, add \$700K to the province's GDP, increase revenues for
 the Government of New Brunswick and the federal government by \$100K.

Major Challenges for the Provincial Maple Syrup Industry

- These challenges can be structured around the following themes. The first is access to Crown land. Given that the latter account for 50% of the province's forest territory, the future of the maple syrup industry depends very much on access to this territory. There are two aspects of this leasehold policy that are of concern to maple syrup producers. The first is the limited number of hectares of maple grove available to them. The second is the lack of flexibility in government standards.
- The second challenge is climate change. These changes alter the production cycle by bringing forward the first pour and causing more and more periods of mild weather. Average temperatures are expected to rise by the end of the century. This increase will be accompanied by a reduction in the total amount of snow, more frequent floods, and droughts. It is expected that this will cause a decrease in the amount of sugar in the sap and affect the health of the trees. Maple syrup producers are aware of these changes. They will need information, financial and

technical support to adapt their industry. They will also have to act on their greenhouse gas emissions and the role that maple groves play in carbon capture.

- To remain competitive, maple syrup producers will have to continue to invest in new equipment to take advantage of technological developments and reduce the cost of production. The presence of an increasing number of large companies is an advantage. Because they have little influence on prices, maple syrup producers can increase their profit margins by controlling costs.
- The other dimension of competitiveness is product innovation. Several producers have demonstrated a strong capacity for innovation in the development of value-added products. This practice should be valued, encouraged, and supported. The support of the province and the federal government is needed at this level.
- Finally, like all other businesses, maple syrup producers face a more competitive labour market. The seasonality of the industry complicates matters. The industry will have to adjust its practices to ensure that it has access to the human resources necessary for its development.

1. Introduction

On en connaît peu sur l'évolution de l'industrie acéricole au Nouveau-Brunswick et sa contribution au développement économique de ses régions. La dernière analyse de ce secteur a été réalisée en 2012. Le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick avait alors commandé une évaluation des retombées économiques des secteurs des feuillus et des produits acéricoles sur les terres de la Couronne de la province. Ce mandat avait été confié à la firme Eco Ressources Consultants (2012) et portait sur l'année 2010. Pour le secteur acéricole, l'étude concluait, pour le Nouveau-Brunswick, à un impact de 228 emplois en équivalent temps complet et 9,5 millions de dollars (M\$) en PIB.

Deux facteurs expliquent le besoin d'une mise à jour de cette étude. Premièrement, en limitant l'analyse aux érablières installées sur les terres de la Couronne, cette étude donnait un portrait partiel de la contribution de cette industrie à l'économie provinciale. Deuxièmement depuis la publication de cette étude, l'industrie acéricole s'est nettement transformée. Le nombre et la taille moyenne des entreprises ont augmenté. La technologie utilisée a changé. Le secteur s'est professionnalisé. Des efforts pour augmenter la transformation du produit ont été réalisés. Les innovations et la diversification des produits se sont opérées.

Cette étude vise un double objectif. Elle veut d'abord faire un portrait actuel de l'industrie et mettre à jour l'estimation de la contribution du secteur acéricole dans la province. Les données de l'année 2022 seront utilisées pour estimer l'impact provincial et régional de l'industrie. Mais puisque cette industrie est en quelque sorte en concurrence avec l'industrie des feuillus dans l'utilisation d'une partie de la ressource forestière, une estimation de la contribution de l'industrie des feuillus sera aussi effectuée. Une fois ces deux estimations faites, et c'est là le second objectif de l'étude, nous voulons comparer la contribution relative des deux industries lorsqu'une allocation additionnelle de ressources leur est allouée.

La première section de l'étude présente le portrait de l'industrie acéricole et sa transformation au cours des années récentes. La deuxième partie présente une analyse similaire pour le secteur des feuillus. Dans la troisième partie, nous estimons la contribution de chacune de ces industries à l'économie provinciale ainsi que leur impact régional. Nous analysons ensuite l'impact relatif d'une allocation supplémentaire de ressources identiques à ces deux industries. Dans la dernière section, nous identifions les grands défis auxquels sera confrontée l'industrie acéricole dans les années à venir.

2. L'industrie acéricole du Nouveau-Brunswick

Le portrait de cette industrie réalisé par Eco Ressources Consultants en 2012 montrait que les producteurs opérant sur les terres de la Couronne comptaient pour 41 % des acériculteurs de la province en 2010. Ils étaient alors 41. Ils représentaient 80 % de la superficie provinciale occupée par la production acéricole, 77 % des entailles (1,94 M d'entailles) et 80 % de la production (environ 245 000 gallons de sirop).

De 2010 à 2022, le portrait de l'industrie a évolué rapidement. Selon les données de Statistique Canada (tableau 32-10-0354-01), la production de sirop d'érable au Nouveau-Brunswick est passée de 309 000 gallons en 2010 à 811 000 en 2022, ce qui représente une croissance de 162 %. En valeur, la production est passée, pour la même période, de 18,6 M\$ à 33 M\$ (+77 %).

Regardons de plus près les tendances de ce secteur depuis 2010. Pour avoir un portrait relatif pertinent, nous comparons les tendances néo-brunswickoises à celles du pays et du Québec, le principal producteur de sirop d'érable au monde. Le tableau 1 fournit les données sur l'évolution du nombre de producteurs et du nombre total et moyen d'entailles. Étant donné que ces données proviennent des recensements de l'agriculture de Statistique Canada, les données sont disponibles pour les années 2011, 2016 et 2021.

Tableau 1. Nombre de producteurs et d'entailles, Canada, Québec et Nouveau-Brunswick, 2011, 2016 et 2021

	Année et variation	Nombre de producteurs	Nombre d'entailles	Nombre moyen d'entailles
Canada	2011	10 847	44 440 024	4 097
	2016	11 468	46 995 360	4 098
	2021	11 541	54 647 591	4 735
	Var. 2011 - 2021	6,4%	23,0%	15,6%
Québec	2011	7 639	40 632 512	5 319
	2016	7 863	42 529 033	5 409
	2021	8 653	48 672 648	5 625
	Var. 2011 - 2021	13,3%	19,8%	5,8%
Nouveau-Brunswick	2011	191	1 896 773	9 931
	2016	212	2 285 785	10 782
	2021	188	3 523 948	18 744
	Var. 2011 - 2021	-1,6%	85,8%	88,7%

De 2011 à 2021, ces données de base sur l'industrie acéricole canadienne et québécoise ont toute augmenté mais de façon modérée. Au Canada, le nombre de

producteurs est passé de 10 847 à 11 541, ce qui correspond à une croissance de 6,4%. Le nombre d'entailles a augmenté de près de 20 % et le nombre moyen d'entailles de 5,8 %. Le Québec étant le principal producteur de sirop d'érable, l'industrie n'a pas non plus connu des changements drastiques durant cette période. Le nombre de producteurs a cru de 13,3 %, le nombre d'entailles de 19,8 % et le nombre d'entailles moyen de 5,8 %. Ces données correspondent à ceux d'une industrie mature.

Au Nouveau-Brunswick, le portrait est très différent. D'abord, le nombre de producteurs a diminué passant de 191 en 2011 à 188 en 2022. Il avait même atteint 212 en 2016. Malgré une baisse de 1,6 % du nombre de producteurs de 2011 à 2021, le nombre d'entailles a augmenté de 85,8 % et le nombre moyen d'entailles de 88,7 %. Ainsi, en 2011, le Nouveau-Brunswick comptait pour 4,3 % des entailles au pays. En 2021, sa place dans l'industrie canadienne avait augmenté à 6,5 %. Comme nous le verrons plus loin, cette réalité s'explique surtout par le développement de l'industrie sur les terres de la Couronne.

Les deux autres indicateurs importants sont la production et la valeur de la production. Le tableau 2 présente l'évolution de ces deux indicateurs de 2010 à 2022.

Tableau 2. Production (en milliers de gallons) et valeur de la production (en milliers de \$), Canada, Québec et Nouveau-Brunswick, 2010, 2016 et 2022

	Année et variation	Production (en milliers de gallons)	Valeur¹ (en milliers de \$)
Canada	2010	7 274	291 061
	2016	12 160	484 109
	2022	17 406	697 154
	Var. 2010 - 2022	139,3%	139,5%
Québec	2010	6 649	251 682
	2016	11 185	435 600
	2022	15 950	636 000
	Var. 2010 - 2022	139,9%	152,7%
Nouveau-Brunswick	2010	309	18 620
	2016	528	22 023
	2022	811	33 005
	Var. 2010 - 2022	162,5%	77,3%

^{1.} En 2022, la valeur de la production canadienne est estimée au prix moyen de 2021.

Source: Statistique Canada, tableau 32-10-0354-01.

Les données de ce tableau montrent que la production et la valeur marchande de cette production a augmenté beaucoup plus rapidement que le nombre d'entailles.

Ce résultat s'explique par le développement technologique. Au Canada, de 2010 à 2022, la production et sa valeur ont augmenté d'un peu plus de 139 %. Au Québec, la production a augmenté d'un pourcentage similaire (139,9 %) et la valeur de la production de 152,7 %. Au Nouveau-Brunswick, il n'est pas surprenant de voir que la production a augmenté plus rapidement qu'au pays et au Québec avec une croissance de 162,5 %. Du côté de la valeur, le résultat est surprenant. On observe une hausse de 77,3 % seulement. Cette hausse moins importante est attribuable à une forte baisse du prix de vente moyen de 60,26 \$ en 2010 à 40,70 \$ en 2022. Les grands producteurs vendent davantage leur production en vrac.

Puisque les techniques de production varient selon la taille des érablières, il est important de vérifier l'évolution de la production selon le nombre d'entailles par exploitant. Le tableau 3 présente les données pour les années 2011 et 2021. On y présente le nombre de producteurs et le nombre d'entailles selon quatre catégories d'entreprises : celles ayant moins de 10 000 entailles, de 10 000 à 19 999 entailles, de 20 000 à 49 999 entailles et plus de 50 000 entailles.

Tableau 3. Nombre d'exploitations et nombre total d'entailles distribués selon la taille des entreprises, Nouveau-Brunswick, 2011 et 2021

	2011				2021	
	Nombre de producteurs	Nombre d'entailles	%	Nombre de producteurs	Nombre d'entailles	%
Moins de 10 000 entailles	142	179 203	9,4%	114	204 977	5,8%
De 10 000 à 19 999	19	247 400	13,0%	19	252 333	7,2%
De 20 000 à 49 999	15	472 149	24,9%	33	1 147 881	32,6%
50 000 et plus	15	998 021	52,6%	22	1 915 837	54,4%
Total	191	1 896 773	100,0%	188	3 521 028	100,0%
Source : Statistique Canada, Rec	ensements de l'	agriculture de	e 2011 et 2	2021, compilation	on personnali	sée.

En 2011, 74,3 % des producteurs exploitaient moins de 10 000 entailles et comptaient pour 9,4 % des entailles de la province. En 2021, ces petits producteurs représentaient 60,6 % des intervenants de l'industrie et exploitaient seulement 5,8 % des entailles. À l'autre bout du spectre, les très grandes entreprises, celles ayant plus de 50 000 entailles, ont vu leur nombre augmenté de 15 à 22 et leur part des entailles de la province passé de 52,6 % à 54,4 %.

La catégorie qui s'est le plus développé durant cette décennie regroupe les exploitants ayant entre 20 000 et 49 999 entailles. Leur nombre a augmenté de 15 à 33 et leur part des entailles provinciales est passée de 24,9 % à 32,6 %.

Globalement, les deux catégories de petits producteurs (moins de 20 000 entailles) ont vu leur poids relatif diminué tant du côté du nombre d'exploitations (de 161 en 2011 à 133 en 2021), que de la part des entailles provinciales exploitées (de 22,4 % en 2011 à 13 % en 2021).

La production acéricole est une production enracinée dans le milieu. Sa distribution dans la province va suivre les peuplements d'érables. Comme le montrent les données du tableau 4, la production est concentrée dans le nord de la province. Ces informations proviennent d'une compilation personnalisée des données des recensements agricoles de Statistique Canada pour les années 2011 et 2021. Les données y sont présentées en utilisant les frontières des régions économiques de Statistique Canada:

- Nord-Ouest (Madawaska, Victoria, Carleton);
- Nord (Restigouche, Gloucester, Northumberland);
- Sud-Est (Kent, Westmorland, Albert);
- Sud-Ouest (Saint John, Charlotte, Kings);
- Centre (York, Sunbury, Queens).

Étant donné le faible nombre de producteurs dans les trois dernières régions, les données ont été regroupées dans les « Autres régions ».

Tableau 4. Distribution régionale de la production acéricole au Nouveau-Brunswick, 2011 et 2021

		2011			2021	
	Nombre de producteurs	Nombre d'entailles	En % du total provincial	Nombre de producteurs	Nombre d'entailles	En % du total provincial
Nord-Ouest	48	532 719	28,1%	60	1 232 365	35,0%
Moins de 10 000 entailles	34	70 260		34	93 506	
De 10 000 à 19 999	6	77 303		10	141 693	
De 20 000 à 49 999	6	224 403		9	319 751	
50 000 et plus	2	160 754		7	677 415	
Nord	59	1 249 685	65,9%	67	2 207 168	62,7%
Moins de 10 000 entailles	28	23 291		22	61 202	
De 10 000 à 19 999	10	127 675		6	83 500	
De 20 000 à 49 999	8	247 744		24	822 629	
50 000 et plus	13	850 975		15	1 239 837	
Autres régions	84	114 369	6,0%	61	81 495	2,3%
Moins de 10 000 entailles	80	57 986		58	52 312	
De 10 000 à 19 999	3	34 923		3	29 183	
De 20 000 à 49 999	1	21 460		0	0	
50 000 et plus	0	0		0	0	
Province	191	1 896 773	100,0%	188	3 521 028	100,0%
Moins de 10 000 entailles	142	179 203		114	204 977	
De 10 000 à 19 999	19	247 400		19	252 333	
De 20 000 à 49 999	15	472 149		33	1 147 881	

50 000 et plus	15	998 021	22	1 915 837	

Note: Certaines données étaient confidentielles en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique. Pour compléter le tableau, nous avons appliqué la moyenne provinciale aux données manquantes en y appliquant une pondération pour respecter le total de la région.

Source: Statistique Canada, Recensements de l'agriculture de 2011 et 2021, compilation personnalisée.

En 2011, deux régions se partageaient 56 % des producteurs et 92 % des entailles de la province. La région la plus importante est évidemment le Nord avec 65,9 % des entailles. Treize des 15 exploitants ayant plus de 50 000 entailles se trouvaient dans cette région. Dans les autres régions, les très petites entreprises acéricoles (moins de 10 000 entailles) étaient la règle, représentant 95,2 % des entreprises.

De 2011 à 2021, la production a décliné dans le sud de la province. Le nombre d'exploitants est passé de 84 à 61 et le nombre d'entailles de 114 K à 81 K. C'est au Nord-Ouest que la croissance a été la plus rapide grâce à l'augmentation du nombre de grandes et très grandes entreprises. La part des entailles provinciales dans cette région est passée de 28,1 % à 35 % durant cette période.

Dans le Nord, le nombre de grandes et très grandes exploitations a aussi augmenté de 21 à 39 entreprises. Cependant, la part des entailles dans cette région a diminué de 65,9 % à 62,7 %.

Nous avons fait plus haut allusion à la contribution des érablières exploitées sur les terres de la Couronne pour expliquer la forte croissance de la production au Nouveau-Brunswick durant la dernière décennie. Le tableau 5 nous donne un aperçu de la contribution de ces érablières.

Tableau 5. Superficie et nombre d'entailles, terres de la Couronne, 2022

	Superfice (en ha)	Nombre d'entailles ¹	%
Nord-Ouest	4 143,4	803 824	29,4%
Nord	9 836,5	1 908 276	69,9%
Sud-Est	82,2	15 952	0,6%
Sud-Ouest	16,2	3 143	0,1%
Centre	0,0	0	0,0%
Total	14 078,3	2 731 194	100,0%

^{1.} Pour estimer le nombre d'entailles, nous avons utilisé le résultat de notre sondage auprès des producteurs sur le nombre d'entailles par hectare exploité.

Source : Nouveau-Brunswick, Ressources naturelles et Développement de l'énergie et estimations des auteurs.

En 2022, 14 078,3 hectares de terres de la Couronne avaient été loués par des acériculteurs. Ces terres ont permis de mettre en production 2,7 M d'entailles ce qui représente 77,5 % des entailles dans la province.

C'est dans le Nord que cette production sur les terres de la Couronne est concentrée. On y retrouve 69,9 % des entailles. Presque toute cette production est située dans le Restigouche.

Le Nord-Ouest occupe le deuxième rang avec 29,4 % des entailles. Dans cette région, la location de terres est présente dans les comtés de Carleton (466 K entailles) et Madawaska (260 K entailles).

3. Les tendances dans le secteur des feuillus

La récolte et la transformation des feuillus occupent une place importante dans l'économie forestière du Nouveau-Brunswick. Le tableau 6 présente les données sur la provenance du volume marchand net de bois rond récolté sur les terres privées et les terres provinciales de la Couronne en 2010 et 2020. En 2010, 35,3 % de la matière ligneuse récoltée dans la province provient des feuillus. Ce pourcentage avait légèrement diminué en 2020 à 33,5 %.

Tableau 6. Volume marchand net de bois rond récolté en m³ selon la provenance, 2010 et 2020

	2010		2020	
	Volume (m³)	%	Volume (m³)	%
Terres privées				
Feuillus	1 600 349		1 065 599	
Résineux	2 345 972		2 664 923	
Terres provinciales				
Feuillus	1 650 361		2 067 262	
Résineux	3 621 165		3 543 403	
Total				
Feuillus	3 250 710	35,3%	3 132 861	33,5%
Résineux	5 967 137	64,7%	6 208 326	66,5%
Total	9 217 847	100,0%	9 341 187	100,0%

Source: Conseil canadien des ministres des forêts, base de données nationales sur les forêts, http://nfdp.ccfm.org/fr/data/harvest.php.

En 2022, selon les données du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (RNDÉ), 3 M de m³ de matière ligneuse provenant de feuillus ont été récoltés. La majorité de cette récolte a été livrée aux transformateurs de la province (84,6 %), le reste a été exporté (15,4 %) principalement au Québec. En contrepartie, 283,2 K m³ ont été importés.

Les usines de transformation qui ont reçu la récolte de feuillus ne sont pas distribuées également sur l'ensemble du territoire de la province. Le tableau 7 montre la distribution de la matière ligneuse selon la région en se basant sur la localisation des usines.

Tableau 7. Distribution régionale du volume de matière ligneuse de feuillus récoltée en 2022

Régions économiques	Volume (m³)	%
Nord-Ouest (Madawaska, Victoria, Carleton)	305 817	12,0%
Nord (Restigouche, Gloucester, Northumberland)	1 137 498	44,8%
Sud-Est (Kent, Westmorland, Albert)	528	0,0%

Source : Nouveau-Brunswick, Ressources naturelles et Développement de l'énergie.				
Total	2 541 212	100,0%		
Centre (York, Sunbury, Queens)	573 161	22,6%		
Sud-Ouest (Saint John, Charlotte, Kings)	524 207	20,6%		

La première transformation de cette ressource se fait en grande partie dans le Nord qui accapare 44,8 % de cette matière ligneuse. Viennent ensuite les régions du Centre (22,6 %) et du Sud-Ouest (20,6 %). Les usines du Nord-Ouest transforment 12 % des feuillus récoltés. Une fois cette première transformation effectuée, le produit peut se diriger directement sur le marché ou vers une autre usine du Nouveau-Brunswick qui en fera un produit de deuxième transformation ou encore être exporté ailleurs au Canada ou dans le monde. Par exemple, la pâte issue d'une première transformation peut être utilisée dans une usine de papier d'impression ou hygiénique au Nouveau-Brunswick ou être exportée dans un autre pays pour servir à la fabrication de tissu.

Cette industrie est cependant confrontée à une piètre qualité des tiges récoltées¹. Deloitte (2020) soulignait que « environ 83,2 % des feuillus sont consommés par des usines de pâtes ». Pour cette raison, la matière ligneuse récoltée génère peu de valeur ajoutée. Le reste de l'industrie de la transformation est ainsi concentré dans des secteurs comme la fabrication de palettes de transport, la planche courte pour la production de parquet de bois franc ou de composantes d'armoires et de meubles, et les granules de chauffage. C'est d'ailleurs dans ce dernier secteur que ce sont faits les investissements récents. Des usines de granules ont été construites dans le nord et le nord-ouest de la province.

En 2022, selon les données obtenues de RNDÉ, 20,1 % de la matière ligneuse de feuillus utilisée dans la province s'est dirigée vers l'industrie du bois et 79,9 % vers l'industrie du papier.

¹ Une analyse de la qualité des tiges a été effectuée par Swift et al. (2013, p. 17-19). L'Institut de recherche sur les feuillus nordiques (2016) a d'ailleurs développé un système de classification des tiges du Nouveau-Brunswick.

4. L'impact économique de l'industrie acéricole et des feuillus

Cette section présente l'impact économique de l'industrie acéricole et des feuillus au Nouveau-Brunswick. Les données pour le secteur acéricole ont été obtenues grâce à un sondage auprès des membres de l'industrie. Les données du secteur des feuillus furent obtenues auprès de Statistique Canada. Les données pour le secteur acéricole sont pour l'année 2022, alors que pour le secteur des feuillus, les données les plus récentes disponibles étaient pour 2021. Nous présentons également les résultats du secteur acéricole se retrouvant dans l'étude d'Eco Ressource (2012). Ces données, pour 2010, sont comparables avec celles de 2022 une fois les résultats extrapolés à l'ensemble de la province². Toutefois, en 2010, les données n'étaient présentées que sur une base provinciale et non régionale.

Un modèle entrées-sorties (input-output) fut utilisé afin de quantifier avec une relative précision l'impact économique total et détaillé. Le principe du modèle input-output est qu'il « suit essentiellement l'itinéraire des argents dépensés par le secteur ». Par exemple, les employés vont dépenser leur salaire à l'épicerie, au dépanneur ou à la quincaillerie. À leur tour, ces dépenses auront un résultat. Le personnel de ces entreprises dépensera ses revenus, paiera des taxes et impôts, etc. Le modèle input-output tient compte des diverses facettes de l'économie avec la caractéristique spéciale d'être basé sur les entrées (achats) et sorties (production) des divers grands secteurs de l'économie.

Les résultats sont présentés pour trois variables. Dans un premier temps, nous présentons les données sur la création d'emplois, mesurés en équivalents temps plein. Un poste équivalent temps plein correspond à 52 semaines de travail à temps plein. Il ne s'agit donc pas d'une mesure du nombre d'individus, mais bien d'une quantité de travail. La seconde variable est la mesure du produit intérieur brut (PIB). Le PIB mesure la valeur de la production, estimée en valeur ajoutée, sur le territoire en question. Finalement, nous présentons les revenus gouvernementaux, pour le gouvernent du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada.

Le tableau 8 présente l'impact du secteur acéricole en matière d'emplois. Le nord et le nord-ouest sont les deux régions où l'on a le plus d'impact, avec respectivement 211 et 125 emplois (ETP). L'impact total du secteur est, pour la province, de plus de 540 emplois (ETP) et de plus de 620 emplois (ETP) pour le pays dans son ensemble. Le secteur a connu une augmentation de l'emploi, à l'échelle provinciale, de 67% entre 2010 et 2022.

Le secteur des feuillus (tableau 9) a un impact économique important dans le nord, le sud-ouest et le nord-ouest de la province. Le nombre d'emplois (ETP) indirects et induits est particulièrement important, reflétant la structure du secteur qui utilise de nombreux contractuels, plutôt que des employés. Au Nouveau-Brunswick, l'impact total du

² Il faut se rappeler que l'étude d'Eco Ressource (2012) portait spécifiquement sur les terres de la Couronne.

secteur était, en 2021, de plus de 2000 emplois (ETP) directs et de plus de 9000 emplois (ETP) au total.

Tableau 8. Impact économique : emploi (équivalents temps plein), industrie acéricole, 2010 et 2022, Nouveau-Brunswick (région et province), autres provinces et Canada

	2010				2022	
	Direct	Indirect et induit	Total	Direct	Indirect et induit	Total
Nord-Ouest (Madawaska, Victoria, Carleton)				125,0	31,8	156,8
Nord (Restigouche, Gloucester, Northumberland)				211,0	40,9	251,9
Sud-Est (Kent, Westmorland, Albert)				18,0	22,5	40,5
Sud-Ouest (Saint John, Charlotte, Kings)				40,0	16,6	56,6
Centre (York, Sunbury, Queens)				26,0	11,2	37,2
Nouveau-Brunswick - Total	201	59	260	420,0	122,9	542,9
Reste du Canada				0,0	79,6	79,6
Canada - Total	201	129	330	420,0	202,6	622,6

Tableau 9. Impact économique : emploi (équivalents temps plein), industrie des feuillus, 2021, Nouveau-Brunswick (région et province), autres provinces et Canada

	2021			
	Direct	Indirect et induit	Total	
Nord-Ouest (Madawaska, Victoria, Carleton)	244,0	1 253,3	1 497,3	
Nord (Restigouche, Gloucester, Northumberland)	908,0	2 292,4	3 200,4	
Sud-Est (Kent, Westmorland, Albert)	0,5	507,2	507,7	
Sud-Ouest (Saint John, Charlotte, Kings)	418,0	2 191,7	2 609,7	
Centre (York, Sunbury, Queens)	457,0	855,5	1 312,5	
Nouveau-Brunswick - Total	2 027,5	7 100,2	9 127,2	
Reste du Canada	0,0	4 147,6	4 147,6	
Canada - Total	2027,5	11 247,7	13 275,2	

La distribution géographique de l'impact au niveau du produit intérieur brut (PIB) n'est pas différente de celle pour l'emploi (tableau 10 et 11). Le secteur acéricole contribue au PIB de la province au niveau de près de 38 millions de dollars (M\$), soit 21 M\$ en impact direct et 16,7 M\$ en impact indirect et induit. Ceci représente une augmentation de 112 % entre 2010 et 2022. La différence entre la croissance de

l'emploi et de la contribution au PIB reflète une augmentation de la capitalisation et par ricochet de la productivité du secteur.

La contribution du secteur des feuillus au PIB provincial est de plus de 1,4 milliards de dollars (G\$), encore une fois avec un apport important des impacts indirects et induits, reflétant la structure de ce secteur.

Tableau 10. Impact économique : produit intérieur brut, industrie acéricole, 2010 et 2022, Nouveau-Brunswick (région et province), autres provinces et Canada (millions de dollars)

	2010		2022			
	Direct	Indirect et induit	Total	Direct	Indirect et induit	Total
Nord-Ouest (Madawaska, Victoria, Carleton)				6,6\$	4,1\$	10,7\$
Nord (Restigouche, Gloucester, Northumberland)				11,2\$	5,7\$	16,9\$
Sud-Est (Kent, Westmorland, Albert)				0,9\$	3,1\$	4,0\$
Sud-Ouest (Saint John, Charlotte, Kings)				1,0\$	2,4\$	3,4\$
Centre (York, Sunbury, Queens)				1,3\$	1,4\$	2,7\$
Nouveau-Brunswick - Total	9,5\$	4,8\$	14,3\$	21,0\$	16,7\$	37,7\$
Reste du Canada				0,0\$	13,6\$	13,6\$
Canada - Total	9,5\$	11,4\$	20,9\$	21,0\$	30,3\$	61,3\$

Tableau 11. Impact économique : produit intérieur brut, industrie des feuillus, 2021, Nouveau-Brunswick (région et province), autres provinces et Canada (millions de dollars)

	2021		
	Direct	Indirect et induit	Total
Nord-Ouest (Madawaska, Victoria, Carleton)	55,2\$	160,4\$	215,6\$
Nord (Restigouche, Gloucester, Northumberland)	205,5\$	313,5\$	519,0\$
Sud-Est (Kent, Westmorland, Albert)	0,1\$	62,1\$	62,1\$
Sud-Ouest (Saint John, Charlotte, Kings)	94,7\$	305,6\$	400,3\$
Centre (York, Sunbury, Queens)	103,5\$	111,0\$	214,6\$
Nouveau-Brunswick - Total	459,1\$	952,5\$	1 411,5\$
Reste du Canada	0,0\$	683,1\$	683,1\$
Canada - Total	459,1\$	2 094,7\$	2 094,7\$

Les revenus du gouvernement du Nouveau-Brunswick résultant des activités du secteur acéricole sont de 3,6 M\$ (tableau 12). Ceci représente une augmentation de 272 % comparativement à 2010. Pour le gouvernement fédéral, les revenus étaient de 4,1 M\$. Dans ce cas-ci, l'augmentation était de 173 %.

Pour le secteur des feuillus, les revenus du gouvernement du Nouveau-Brunswick étaient de 143,5 M\$ et de 174 M\$ pour le gouvernement fédéral (tableau 13).

Tableau 12. Impact économique : revenus gouvernementaux – Nouveau-Brunswick et Canada, industrie acéricole, 2010 et 2022 (millions de dollars)

	2010	2022
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	0,9\$	3,6\$
Gouvernement du Canada	1,5\$	4,1\$

Tableau 13. Impact économique : revenus gouvernementaux – Nouveau-Brunswick et Canada, industrie des feuillus, 2021 (millions de dollars)

	2021
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	143,5\$
Gouvernement du Canada	174,0\$

5. Analyse de l'impact comparatif d'une augmentation des ressources dans le secteur acéricole et le secteur des feuillus

Cette section présente l'impact potentiel d'une allocation de 1000 hectares additionnels dans le secteur acéricole et le secteur des feuillus. Pour permettre une comparaison avec les estimations de 2010, nous avons utilisé une méthode identique à celle d'Eco Ressources Consultants (2012). Ainsi, dans le secteur acéricole, nous supposons que ces hectares additionnels permettront d'augmenter annuellement le nombre d'entailles de 210 000, i.e. une moyenne de 210 entailles par hectare. Cela permettrait d'augmenter la production de 472 500 lb de sirop d'érable. Dans l'industrie du bois franc, on suppose une coupe sélective de 35 % tous les 20 ans. Cette coupe sélective permettra d'ajouter une récolte annuelle moyenne de 2 360 m³ de matière ligneuse.

Aux tableaux 14 et 15, nous pouvons voir que l'apport direct en matière de création d'emplois serait de 20 emplois (ETP) pour le secteur acéricole et 1 emploi (ETP) pour le secteur des feuillus. L'impact total au niveau provincial serait respectivement de 26 et 4 emplois (ETP).

Tableau 14. Impact économique de l'obtention de 1000 hectares additionnels : emploi (équivalents temps plein), industrie acéricole, Nouveau-Brunswick, autres provinces et Canada

	Direct	Indirect et induit	Total
Nouveau-Brunswick - Total	20,0	6,0	26,0
Reste du Canada	0,0	2,8	2,8
Canada - Total	20,0	28,8	28,8

Tableau 15. Impact économique de l'obtention de 1000 hectares additionnels : emploi (équivalents temps plein), industrie des feuillus, Nouveau-Brunswick, autres provinces et Canada

	Direct	Indirect et induit	Total
Nouveau-Brunswick - Total	0,9	3,2	4,1
Reste du Canada	0,0	1,8	1,8
Canada - Total	0,9	5,0	5,9

La contribution additionnelle au PIB de la province se retrouve aux tableaux 16 et 17. Pour le secteur acéricole, l'ajout total au PIB de la province serait de 1,8 millions de dollars (M\$) alors qu'il serait de 700 K\$ pour le secteur des feuillus.

Pour les revenus gouvernementaux découlant d'une hausse de 1000 hectares pour le secteur acéricole, l'augmentation du gouvernement provincial serait d'environ 200 milles dollars (K\$) Une somme similaire sera perçue par le gouvernement fédéral (tableau 18). Pour le secteur des feuillus, les montants seraient de 100 K\$ pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick et pour le gouvernement fédéral.

Tableau 16. Impact économique de l'obtention de 1000 hectares additionnels : produit intérieur brut, industrie acéricole, Nouveau-Brunswick, autres provinces et Canada

	Direct	Indirect et induit	Total
Nouveau-Brunswick - Total	1,0\$	0,8\$	1,8\$
Reste du Canada	0,0\$	0,7\$	0,7\$
Canada - Total	1,0\$	1,5\$	2,5\$

Tableau 17. Impact économique de l'obtention de 1000 hectares additionnels : produit intérieur brut, industrie des feuillus, Nouveau-Brunswick, autres provinces et Canada

	Direct	Indirect et induit	Total
Nouveau-Brunswick - Total	0,2\$	0,4\$	0,6\$
Reste du Canada	0,0\$	0,3\$	0,3\$
Canada - Total	0,2\$	0,7\$	0,9\$

Tableau 18. Impact économique de l'obtention de 1000 hectares additionnels: revenus gouvernementaux – Nouveau-Brunswick et Canada, industrie acéricole, 2021 (millions de dollars)

Gouvernement du Nouveau-Brunswick	0,2\$
Gouvernement du Canada	0,2\$

Tableau 19. Impact économique de l'obtention de 1000 hectares additionnels: revenus gouvernementaux – Nouveau-Brunswick et Canada, industrie des feuillus, 2021 (millions de dollars)

Gouvernement du Nouveau-Brunswick	0,1\$
Gouvernement du Canada	0,1\$

6. Les grands défis de l'industrie acéricole provinciale

Cette section s'intéresse aux grands défis auxquels est confrontée l'industrie acéricole au Nouveau-Brunswick. Certains de ces défis sont partagés avec les autres producteurs canadiens. Nous concentrons cette réflexion autour de six éléments.

a. Accès aux terres de la Couronne

Au Nouveau-Brunswick, la moitié des terres forestières appartient à la province, 18 % sont des terres privées industrielles en franche tenure et 30 % sont des lots boisés privés. Les terres de la Couronne offrent donc un potentiel de développement important à l'industrie du sirop d'érable. Cette réalité a été reconnue par la province. Elle a progressivement alloué au secteur acéricole des concessions à bail d'érablières sur les terres de la Couronne³. En 2010, 9 239 hectares étaient utilisés (Eco Ressource Consultant, 2012, 4). Un bloc additionnel de 4 400 hectares a été alloué en 2015 et un dernier bloc de 5 000 hectares en juillet 2023 (Nouveau-Brunswick. AAP et RNDÉ, 2023).

Le bail signé par le producteur est habituellement d'une durée de dix ans, renouvelable pour des tranches supplémentaires de cinq ans. Pour stimuler la transformation, le coût est moins élevé si la ressource est utilisée pour des produits à valeur ajoutée que pour la vente de sirop en vrac.

De 2010 à 2022, le nombre d'entailles sur les terres de la Couronne est passé de 1 940 244 à 2 731 1944 ce qui représente une augmentation de 40,8 %. Selon nos estimations, l'augmentation de la production sur les terres de la Couronne serait responsable de 48,7 % de l'augmentation totale de la production au Nouveau-Brunswick.

Deux aspects de cette politique de concessions à bail préoccupent les acériculteurs. Le premier est le nombre limité d'hectares d'érablière mis à leur disposition. Le second est le manque de souplesse des normes gouvernementales. Par exemple, l'annonce de 2023 prévoyait que les nouveaux développements ne devaient pas se faire sur les nouvelles zones protégées. Pourtant, l'acériculture permet de maintenir les érablières en place. Cette règle était incohérente selon les producteurs. Le gouvernement a depuis revu cette règle (Radio Canada, 2024).

³ La province a développé une « carte Web de la productivité sucrée de l'érable ». Cette carte interactive est disponible à l'adresse suivante : https://daaf-maap.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=04faf278f2f142afb4cc63f184e83fbd8locale=fr.

⁴ Les données pour 2010 proviennent du rapport d'Eco Ressource Consultant (2012, p. 4). La donnée sur le nombre d'hectares en 2022 vient du ministère des RNDÉ. Pour estimer le nombre d'entailles, nous avons utilisé le résultat de notre sondage auprès des producteurs sur le nombre d'entailles par hectare exploité.

b. Changements climatiques

Les périodes de redoux durant la saison des sucres posent un défi particulier pour les acériculteurs. La saison 2021 a bien illustré cette réalité. À l'inverse, la saison 2022 a été exceptionnelle pour la qualité de la température et l'importante récolte. Une chose est certaine, les changements climatiques modifient le cycle de production en devançant la première coulée et provoquant de plus en plus de périodes de redoux. Une augmentation des températures moyennes est prévue d'ici la fin du siècle. Cette hausse sera accompagnée d'une réduction de la quantité totale de neige, des inondations et sécheresses plus fréquentes (Rademacher, 2023).

Deux impacts majeurs des changements climatiques sont à prévoir sur les érablières : une baisse de la quantité de sucre dans la sève et son impact sur la santé des arbres. Ces impacts varieront d'une région à l'autre selon l'importance du réchauffement observé. Ils seront ainsi moins grands dans le nord de la province que dans le sud.

Comme le montrent les résultats de l'enquête menée par Legault (2018) auprès de 354 acériculteurs canadiens (244) et américains (110), provenant de l'ensemble des provinces et états producteurs de sirop d'érable, les producteurs sont conscients de l'impact des changements climatiques sur leur industrie. Les répondants se sont prononcés sur les mesures d'adaptation à implanter. Les options suivantes ont été privilégiées : devancement de la date d'entaillage, aménagement forestier, pratiques sanitaires intensives et la sélection d'érables mieux adaptés aux conditions climatiques futures⁵ (Legault, 2018, p. 20-29). Quant aux contraintes à l'adaptation, les répondants canadiens soulignent le manque d'information, de moyens financiers et de soutien technique (Legault, 2018, p. 30).

L'autre dimension des changements climatiques est le rôle que peuvent jouer les érablières dans le captage du carbone⁶ (Harvey et al., 2023) et la diminution des émissions de gaz à effet de serre (Higounet, 2020, p. 48-49). Il serait important pour les acériculteurs de la province de développer un objectif commun à ce sujet.

c. Développement technologique et coût de production

L'industrie canadienne du sirop d'érable est dominée par le Québec qui contrôle 91,6 % de la production canadienne et 73,9 % de la production mondiale (Producteurs et productrices acéricoles du Québec, 2023b). Au Québec, le prix du sirop est négocié

⁵ On pense par exemple au remplacement progressif de l'érable à sucre par l'érable rouge qui possède une meilleure capacité d'adaptation (Harvey et al., 2023). Il faut souligner que l'utilisation de la sève d'érable rouge pour la production de sirop d'érable est déjà lancée au Nouveau-Brunswick et que le potentiel d'entailles des érables rouges est considéré dans l'évaluation des nouveaux sites de production sur les terres de la Couronne.

⁶ La contribution de l'industrie forestière canadienne dans le captage du carbone fait actuellement débat. Plusieurs chercheurs concluent que cette industrie sous-estime ses émissions de gaz à effet de serre (Bysouth et al., 2024 et Shingler, 2024).

entre les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) et le Conseil de l'industrie de l'érable qui représente les acheteurs visés par le plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec. La plus récente convention couvre les années de commercialisation 2023 et 2024 (Producteurs et productrices acéricoles du Québec, 2023a, p. 7-11). Elle fixe le prix minimum pour six catégories de produits selon le degré de transmission de la lumière, la prime pour l'appellation biologique, les frais de classement, etc.

En plus d'être en position dominante dans la production, le Québec domine aussi la transformation et la technologie. Les producteurs du Nouveau-Brunswick sont donc influencés par l'expérience québécoise, tant dans les prix et que les pratiques et la technologie.

Si les producteurs ont peu d'influence sur le prix et ainsi la recette qu'ils tirent de leur production, l'amélioration des marges bénéficiaires doit passer par un contrôle serré du coût de production. La présence d'un grand nombre de très grandes entreprises, ayant une plus grande capacité financière, est un avantage du Nouveau-Brunswick à cet égard.

d. Innovation dans les produits

Si on veut augmenter l'impact économique de l'industrie du sirop d'érable, il faut faire davantage de produits à valeur ajoutée. Il est évident que la vente en vrac de sirop n'a pas le même impact que la vente de produit de deuxième et troisième transformation. Comme nous l'avons vu plus haut, la province a fixé le prix du bail pour les concessions sur les terres de la Couronne de façon à stimuler les efforts de transformation.

Plusieurs innovations intéressantes sont apparues sur le marché au cours des dix dernières années. En faisant le tour des sites Web des producteurs qui font de la vente au détail de produits à valeur ajoutée, on constate le dynamisme de l'industrie dans la province : nouvelles variétés de bonbons, sucre granulé pour la consommation directe ou la transformation industriel, sirop infusé de différents parfums, eau d'érable, etc.

Ce sont ces efforts qui vont différencier la production du Nouveau-Brunswick auprès de la clientèle internationale.

e. Ressources humaines

Ce défi n'est pas spécifique à l'industrie acéricole, il est présent dans toutes les industries. Ce qui est particulier au secteur acéricole, c'est son caractère saisonnier. Dans un marché du travail où la main d'œuvre est limitée, les différents secteurs sont en compétition directe pour attirer les travailleurs. Dans ce contexte, les conditions de travail que peut offrir une industrie vont influencer sa capacité à attirer davantage de travailleurs.

Notre sondage auprès des acériculteurs a montré que le salaire horaire moyen dans l'industrie était de 22,70 \$. Nous n'avons pas d'informations sur les autres aspects des conditions de travail. L'industrie devra ajuster ses pratiques pour avec accès aux ressources humaines nécessaires à son développement.

Si on veut assurer l'accès à une main d'œuvre de qualité à long terme, le dossier de la formation est un élément central de cet enjeu. L'Association des acériculteurs du Nouveau-Brunswick travaille présentement avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour répondre à ce besoin⁷.

f. Appui gouvernemental au développement de l'industrie

La province a fait de l'acériculture l'un des éléments de sa stratégie de développement économique en 2017. Deux ministères interviennent en appui à l'industrie : Agriculture, Aquaculture et Pêches, et Ressources naturelles et Développement de l'énergie. À cela s'ajoute le soutien financier offert par la Société de développement régional dans le développement de certains projets, tant dans l'acériculture que dans la transformation du sirop d'érable et la commercialisation des produits.

Au niveau fédéral, l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (Apéca) intervient dans le soutien au développement de l'industrie. Une autre contribution importante du fédéral se trouve dans le Programme de paiements anticipés (PPA) qui offre aux producteurs agricoles, grâce à des garanties de prêts, un accès à des avances de fonds à faible coût⁸. La limite de ce programme est de 1 M\$. Le fédéral paie les intérêts sur la première tranche de 100 000 \$ et offre un intérêt préférentiel sur le reste de l'avance. Étant donné que les acériculteurs ne sont pas admissibles à l'assurance récolte au Nouveau-Brunswick, le PPA offre une alternative. L'Association des acériculteurs du Nouveau-Brunswick joue d'ailleurs le rôle d'agent d'exécution⁹ dans la gestion de ce programme.

Si on veut augmenter la valeur ajoutée dans les produits acéricoles dans la province, il est important que ce soutien soit maintenu et diversifié.

⁷ Un aperçu des formations offertes au Québec est disponible à l'adresse suivante : https://emplois.ca.indeed.com/conseils-carriere/trouver-un-emploi/guide-formation-acericulture.

⁸ Les informations sur ce programme sont disponibles à l'adresse suivante : https://agriculture.canada.ca/fr/programmes/paiements-anticipes.

⁹ Les agents d'exécution selon le secteur agricole et la province sont identifiés sur le site du PPA : <u>Programme de paiements anticipés : Agents d'exécution du Programme de paiements anticipés - agriculture.canada.ca</u>.

7. Conclusion

Cette étude visait deux objectifs. D'abord, elle voulait faire le point sur l'industrie acéricole de la province et estimer son impact économique. Deuxièmement, elle voulait estimer la contribution relative de l'industrie acéricole et des feuillus lorsqu'une allocation additionnelle de ressources leur est allouée.

En comparaison à sa situation de 2010, l'industrie acéricole du Nouveau-Brunswick a connu une croissance rapide tant dans le nombre d'entailles (augmentation de 86 %) que dans la production de sirop (augmentation de 162 %) et la valeur de cette production (hausse de 77 %). En 2022, sa position relative dans l'industrie canadienne s'est améliorée.

Cette croissance a été rendue possible par des changements dans la structure de production, la place des grandes entreprises ayant augmenté, et l'accès à davantage d'espace sur les terres de la Couronne.

Aujourd'hui, cette industrie demeure concentrée dans les régions du Nord et du Nord-Ouest de la province. Elles représentent 67,5 % des producteurs et 97,7 % des entailles. Les changements climatiques vont probablement accentuer la position de ces deux régions.

L'industrie des feuillus est elle aussi fortement présente, mais dans une moindre mesure, dans le Nord et le Nord-Ouest de la province. En 2022, près de 57 % de cette matière ligneuse était transformée dans ces deux régions.

Du côté de l'impact économique, en 2022, le secteur acéricole a été responsable, au total, de plus de 542 emplois (ETP) au Nouveau-Brunswick (une augmentation de 67 % depuis 2010) et plus de 622 au Canada. La contribution totale au PIB du Nouveau-Brunswick a été de plus de 37 M\$ (une augmentation de 112 % depuis 2010) et de plus de 61 M\$ au PIB du Canada. Les revenus pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick furent de 3,6 M\$, une augmentation de 272 % depuis 2010.

En 2021, le secteur des feuillus a généré, au total, plus de 9 100 emplois (ETP) au Nouveau-Brunswick et a contribué à la hauteur de plus de 1,4 G\$ au PIB de la province. Le secteur a généré, au total, des revenus de plus de 143 M\$ pour le gouvernement provincial et 174 M\$ pour le gouvernement du Canada.

On peut obtenir l'impact total du secteur des feuillus, produits forestiers ligneux et non ligneux (PFNL), en faisant la somme de la contribution des deux secteurs analysés.

Quant à l'ajout de 1000 hectares de ressources additionnelles au secteur acéricole, il se traduira par un impact économique de 26 emplois (ETP) au Nouveau-Brunswick, 1,8 M\$ au PIB de la province, 200 K\$ de revenus supplémentaires pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick et environ le même montant pour le gouvernement du Canada.

L'ajout de 1000 hectares au secteur des feuillus générera 4 emplois (ETP) au Nouveau-Brunswick, ajoutera 700 K\$ au PIB de la province, augmentera les revenus du gouvernement du Nouveau-Brunswick et du gouvernement fédéral de 100 K\$. Ces résultats sont cohérents avec ceux obtenus en 2012.

Enfin, les acériculteurs de la province sont confrontés à plusieurs défis importants. Ils reconnaissent que les changements climatiques les contraindront à adapter leurs pratiques, à chercher des essences d'érable plus résistantes à ce nouvel environnement, à travailler pour réduire l'empreinte écologique de leur industrie et à tirer avantage de la contribution des érablières au captage du carbone.

Pour demeurer compétitifs dans une industrie de plus en plus concurrentielle, ils devront intégrer les nouvelles technologies, innover dans le développement de nouveaux produits à valeur ajoutée et s'assurer que les conditions de travail soient attrayantes pour les nouveaux travailleurs.

Les succès observés durant les dix dernières années sont cependant rassurants pour l'avenir de cette industrie. Ces succès doivent être valorisés, encouragés et soutenus. La province sera un partenaire clé dans le choix des bonnes orientations stratégiques pour l'industrie. La place qu'elle réservera aux acériculteurs sur les terres de la Couronne fera évidemment partie de ces choix stratégiques.

Bibliographie

Bysouth, D., Boan, J.J., Malcolm, J.R. et Taylor, A.R. 2024. High emissions or carbon neutral? Inclusion of "anthropogenic" forest sinks leads to underreporting of forestry emissions. *Frontiers in Forests and Global Change* (6),

https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/ffgc.2023.1297301.

Canada. Agriculture et Agroalimentaire. 2023. Aperçu statistique de l'industrie acéricole du Canada, 2022, Ottawa: AAC,

https://agriculture.canada.ca/sites/default/files/documents/2023-06/maple report erable 2022-fra.pdf.

Canada. Ressources naturelles. 2022. L'état des forêts au Canada: Rapport annuel 2022, Ottawa: RNC, https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/forest/sof2022/SoF Annual 2022 FR access.pdf.

Canada, Statistique Canada. 2023. Produits de l'érable, 2023, Le Quotidien, 12 décembre, https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/231212/dq231212d-fra.pdf?st=ZFJsqXTJ.

Deloitte, 2020. Le marché des produits forestiers de base du Nouveau-Brunswick, Montréal: Deloitte, https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nr-rn/pdf/fr/ForetsEtTerresDeLaCouronne/marche-produits-forestiers-base-nb.pdf.

Doyon, M., Bergeron, S. et EcoTec Consultants. 2022. Évaluations des retombées économiques de l'acériculture québécoise en 2020. Longueuil : PPAQ, https://ppag.ca/app/uploads/2022/08/Etude-economique-finale.pdf.

Eco Ressources Consultants. 2012. Economic impacts and comparative analysis of the maple industries on Crown land in New Brunswick. Québec: ERC.

Harvey, M., Pouliot, C., Martin, M. et Tresses-Boucher, N. 2023. Le sirop d'érable : une économie en transformation, *L'Exemplaire*, Université Laval,

https://www.exemplaire.com.ulaval.ca/dossiers/doss-le-sirop-derable-une-economie-en-transformation/.

Higounet, A. 2020. Les impacts économiques du réchauffement climatique sur les érablières québécoises : analyse et réflexion. Chicoutimi, Québec : UQAC, mémoire présenté en vue de l'obtention de la maîtrise en gestion des organisations, https://constellation.uqac.ca/id/eprint/5914/1/Higounet_uqac_0862_10704.pdf.

L'Institut de recherche sur les feuillus nordiques. 2016. Système de classification des tiges du Nouveau-Brunswick. Edmundston :

https://www.hardwoodsnb.ca/images/5Points/2016-Syst%C3%A8me%20de%20classification%20des%20tiges%20du%20NB%20-%20Version%202.pdf.

Legault, S., Plouffe-Leboeuf, A., Houle, D., Blondlot, A., Chase, L., Kuehn, D. et Perkins, T. 2018. *Production de sirop d'érable face aux changements climatiques : Perceptions*

des acériculteurs du Canada et des États-Unis. Montréal, Québec : Ouranos, https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2022-07/proj-201419-rforest-houle-docvulgarisation.pdf.

Nolet, P., Doyon, F., Doyon, M., Nolet, J. et Pouliot, R. 2000. Analyse économique de la compatibilité des activités forestières et acéricoles sur territoire public, St-André-Avellin, Québec: Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue,

https://isfort.uqo.ca/wp-content/uploads/2020/11/Nolet-et-al.-2000.-Analyse-economique-de-la-compatibilite-des-activites-forestieres-et-acericoles-sur-territoire-public.pdf.

Nouveau-Brunswick. Agriculture, Aquaculture et Pêches et Ressources naturelles et Développement de l'énergie. 2023. Augmentation de la superficie des terres de la Couronne disponibles pour l'acériculture, Fredericton: GNB, 4 juillet, https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communique.2023.07.0340.html.

Nouveau-Brunswick. Ressources naturelles et Développement de l'énergie. 2023. L'excellence dans la gestion des forêts – Comprendre notre système, Rapport sur l'état de nos forêts – 2023, Fredericton, GNB,

https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nr-rn/pdf/fr/Publications/etat-des-forets-2023.pdf.

Producteurs et productrices acéricoles du Québec. 2023a. Convention de mise en marché du sirop d'érable, 2023. Longueuil : PPAQ,

https://ppaq.ca/app/uploads/2023/03/2023-02-28 Convention MEM_sirop_2023-2024_VF_Annexes_signee_FINALE.pdf.

Producteurs et productrices acéricoles du Québec. 2023b. Statistiques acéricoles. L'acériculture au Québec : durable et prospère, 2022. Longueuil : PPAQ, https://ppaq.ca/app/uploads/2023/05/2022 Statistiques acericoles-VF.pdf.

Québec. Agriculture, Pêcheries et Alimentation. 2021. Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie acéricole du Québec. Québec : GQ,

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographie_acericole.pdf.

Rademacher, T. 2023. Les effets des changements climatiques sur l'acériculture québécoise. Longueuil: PPAQ, https://ppaq.ca/fr/blogue/les-effets-des-changements-climatiques-sur-lacericulture-quebecoise/.

Radio Canada. 2024. Accès aux terres publiques: des acériculteurs soulagés d'un ajustement des règles, Moncton: SRC, 12 janvier, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2041310/terres-publiques-couronne-erable-nouveau-brunswick.

Shingler, B. 2024. Why scientists say Canada's logging industry produces far more emissions than tallied. CBC News, 16 janvier, https://www.cbc.ca/news/climate/canada-logging-emissions-1.7081906.

Swift, D.E., Duchesne, I., Ung, C.-H., Wang, X. Gagné, R. 2013. Effets de la coupe partielle sur la dynamique des peuplements et la qualité des feuillus nordiques de la région forestière acadienne. Fredericton: Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts – Centre canadien sur la fibre de bois, https://dlied5glxfgpx8.cloudfront.net/pdfs/34982.pdf.